

Gouvernement de l'Union des Comores.

Programme des Nations Unies pour le Développement.

APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES.

Brève description

Le projet d'appui au processus de transition aux Comores, financé par des apports conjoints (Fonds fiduciaire) et parallèles, vise la promotion d'une nouvelle gouvernance tant politique qu'économique. Le fonds fiduciaire devra permettre :

- i) d'appuyer le processus électoral ;
- ii) d'aider à la mise en place et au fonctionnement des institutions politiques et administratives ;
- iii) d'appuyer la préparation et la mise en œuvre du budget consolidé 2004 ;
- iv) de poursuivre et finaliser le processus d'élaboration d'un cadre stratégique pour le développement humain durable.
- v) de renforcer les acquis de la réconciliation nationale par le développement de la formation professionnelle en direction des jeunes désœuvrés.

C'est par ces apports coordonnés et flexibles, qu'une transition, ordonnée et viable, au nouvel ordre constitutionnel sera assurée et que, par ailleurs, un renforcement des capacités de gestion et de développement de l'économie sera déployé.

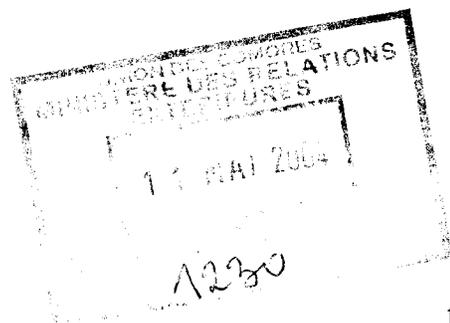


TABLE DE MATIERE

Partie I	: Analyse de la situation	Page 1
Partie II	: Stratégie	Page 2
II-1	: Justification	Page 4
II-2	: Objectifs du projet	Page 6
II-3	: Méthodologie	Page 7
Partie III	: Modalités d'exécution	Page 7
Partie IV	: Suivi et Evaluation	Page 9
IV-1	: Suivi du Projet	Page 9
IV-2	: Evaluation	Page 11
Partie V	: Contexte juridique	Page 12
Partie VI	: Budget, calendrier et plan de travail	Page 13
Partie VII	: Partenaires	Page 13
Partie VIII	: Risques.....	Page 13
ANNEXES	:	Page 16
ANNEXE 1	: Cadre logique des résultats	Page 17
ANNEXE 2	: Budget consolidé des 4 composantes du Fonds Fiduciaire.....	Page 19
ANNEXE 3	: Plan de travail annuel	Page 20
ANNEXE 4	: Annonces de contributions aux Fonds Fiduciaires	Page 21



APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES.

Section I : Description narrative

Partie I : Analyse de la situation

Au cours des sept dernières années, les Comores ont connu une crise politico-institutionnelle sans précédent dans l'histoire du pays. Cette crise tient, notamment, aux difficultés dans la mise en œuvre d'un mécanisme consensuel de gestion des affaires publiques et d'un cadre institutionnel du pays qui réponde à l'attente de la population. La crise politique et institutionnelle -aggravée par l'absence de perspectives –a vite, culminé en une contestation de l'ordre en place (plus particulièrement dans les îles d'Anjouan et de Mohéli). Devant la crise séparatiste qui a miné les Comores depuis mars 1997, des mesures ont été prises dès la première heure du mouvement sécessionniste, tant par les autorités que par la communauté internationale (sous l'égide de l'UA), afin de faire prédominer la paix, la sécurité et la stabilité. C'est, ainsi que, les Nations Unies, tout en réaffirmant leur soutien à l'unité et à l'intégrité territoriale des Comores, ont appelé les parties à rechercher une solution pacifique et négociée à la situation. Un Représentant spécial a été désigné pour la région des grands lacs comme observateur aux réunions entre les parties organisées sous l'égide de l'U.A. Dans la perspective de la mise en place des accords de Réconciliation Nationale de Fomboni, le bureau du PNUD aux Comores a été chargé par le secrétaire Général des Nations Unies d'apporter l'appui technique et logistique nécessaire pour la mise en place des institutions à travers des élections démocratiques et transparentes.

Après quatre années de crise politique et institutionnelle dont les manifestations les plus extrêmes ont été la sécession de l'île d'Anjouan et le Coup d'Etat militaire en avril 1999, un accord- cadre de réconciliation nationale a été signé le 17 février 2001. Cet accord devait ouvrir la voie à l'élaboration d'une nouvelle constitution répondant aux aspirations de la population pour une plus grande autonomie des îles et une répartition plus équitables des pouvoirs. Dans ce contexte, une nouvelle constitution a été adoptée en décembre 2001, marquant l'avènement de l'Union des Comores, et ce, sur la base de deux types d'entités : l'Union et les îles Autonomes. Dans le cadre de la mise en place du nouveau cadre constitutionnel, il y a eu les élections, courant premier trimestre 2002, des exécutifs de l'Union et des trois îles Autonomes de Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli. Le parachèvement de la mise en place des institutions de l'édifice institutionnel (prévu par la constitution) devait se poursuivre par les élections législatives permettant la mise en place des parlements des îles et de l'Union.

Malheureusement, au lendemain de la mise en place des exécutifs de chaque entité, de nouvelles difficultés ont émergé autour de l'interprétation divergente des prérogatives et

compétences dévolues respectivement aux deux entités constitutionnelles. Face à cette situation critique, une succession de médiations a tendu tant à réconcilier les différentes positions exprimées ,qu'à mettre en place un mécanisme transitoire des institutions, et ce, en attendant la normalisation constitutionnelle.C'est ainsi que les médiateurs (l'Union Africaine, le PNUD, la France, l'Afrique du Sud, l'OIF,...) ont déployé des efforts importants de conseil auprès des autorités Comoriennes(Civiles et Militaires) ainsi que des autres acteurs politiques (y compris la société civile) pour la promotion d'une issue de sortie de la crise .

La dernière initiative de médiation menée par l'Afrique du Sud (au nom de l'Union Africaine), a débouché sur un accord signé le 20 décembre 2003 par les Présidents de l'Union et des trois Iles et qui fixe les dispositions transitoires jusqu'à la mise en place des assemblées législatives. Cet accord fixe également des objectifs précis à atteindre durant une période transitoire :

- Organisation d'élections législatives (Iles et Union), d'ici fin avril 2004,
- Mise en place d'une douane unique et commune et des prérogatives régaliennes de l'Etat représenté par le gouvernement de l'Union,
- Elaboration d'un budget consolidé et par île,
- Ouverture d'un compte spécial à la Banque centrale des Comores et dépôt, dans ce compte, des recettes fiscales et non fiscales à partager.

Le comité mixte de suivi de l'Accord a pris le 07/01/2004 un certain nombre de décisions concrétisant les objectifs tracés par l'Accord du 20/12/2003 :

- Ouverture immédiate du compte spécial à la banque Centrale des Comores,
- Composition et réunion du conseil des Douanes (le directeur général, trois directeurs adjoints et trois experts mis à la disposition des Comores par la France, la Banque mondiale et l'Union Africaine).
- Désignation du président du Comité d'harmonisation prévue au chapitre III (a) de l'Accord (expert désigné par l'OIF) et ainsi que des autres membres nationaux et internationaux (FMI, Banque Mondiale, PNUD, UA, UE) devant s'acquitter des missions suivantes :
 - ✓ Veiller à l'harmonisation des normes et des structures douanières
 - ✓ Procéder à l'harmonisation des normes macro-économiques,
 - ✓ Proposition d'un Budget de l'Union et des trois îles pour le premier semestre 2004,

Désignation du PNUD pour coordonner l'assistance de la communauté internationale au processus électoral,

Encouragements à la création d'un Fonds fiduciaire lors d'une réunion des donateurs devant être organisée à Paris le 21/01/2004.

La communauté des donateurs a renouvelé son engagement à soutenir cette volonté politique de parachever le processus de réconciliation à travers la constitution d'un Fonds Fiduciaire en vue d'apporter leur appui à l'exécution des activités initiées dans les

domaines citées plus haut. La mise en œuvre de ce programme transitoire et la gestion financière du Fonds fiduciaire ont été confiées au PNUD. En effet, réunis à Paris le 21/01/2004, les donateurs ont exprimé leur accord quant aux composantes du fonds fiduciaire telles que ci-dessous décrites:

- ✓ Appui au fonctionnement des institutions administratives durant la période de transition ;
- ✓ Appui au processus des élections législatives à travers la révision des listes électorales, le soutien des commissions nationales des élections et le déroulement proprement dit des élections.
- ✓ Renforcement de la bonne gouvernance à travers l'appui à la mise en place des assemblées des îles et de l'Union , l'appui à la cour constitutionnelle et à la justice ainsi que l'équipement des structures administratives oeuvrant notamment dans la gestion de l'économie et des finances.
- ✓ Appui à la préparation d'un budget consolidé ;
- ✓ Appui à la préparation d'un cadre stratégique permettant de consolider les résultats de la période transitoire et de définir les orientations socio-économiques pour le développement durable de l'Union des Comores.

Partie II : Stratégie

Justification

L'appui au programme de transition découle de l'approche UNDAF et du PNUD qui vont concourir à la mise en œuvre des options de développement retenues par les Comores :

- La promotion d'une nouvelle gouvernance et du processus de démocratisation
- Le développement des capacités de gestion.
- La lutte contre la pauvreté et la réussite des objectifs du développement socioculturels fixés à l'occasion du Millénaire (éradication de moitié du nombre des pauvres à l'horizon 2015).

Ainsi le présent projet répond aussi bien à certains des objectifs du plan cadre d'assistance des Nations Unies que du cadre de coopération de pays 2003-2007, lesquels reposent sur des options stratégiques et des besoins réels du pays. Il s'agit respectivement des objectifs visant à créer un environnement propice à la participation effective dans les mécanismes de décision et à la décentralisation ainsi que celui portant sur la gouvernance politique, institutionnelle et économique. De même, le présent projet répond à plusieurs des objectifs du millénaire (OMD) tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Il répond à la fois au premier objectif, lequel vise la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'objectif 8, qui vise la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. En effet l'atteinte de cet objectif suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement, d'un état de droit et de lutte contre la pauvreté ; et le présent projet milite en faveur de cet engagement à l'échelle des Comores. Il faut noter que d'autres projets de développement entrent dans les mêmes préoccupations que le Fonds Fiduciaire et notamment :

- T.T.F 2003 : « Appui au processus de réconciliation nationale et à la mise en place des nouvelles institutions » qui a permis d'aider à la réussite du dialogue entre les parties prenantes,
- Programme d'appui aux nouvelles institutions et au renforcement des capacités de gestion électorale» qui est entrain de fournir une assistance technique et logistique nécessaire au parachèvement du nouvel ensemble constitutionnel.
- Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et suivi des conférences internationales.

Il faut aussi ajouter les fonds mis à la disposition de l'UNOPS par le « Norwegian Fund for Norwegian consultancy services and programme activities » en matière fiscale et douanière.

Le projet fait aussi le test d'un modèle de partenariat pour la mise en place d'un programme multipartenaires qui prend une importance particulière dans le contexte actuel de transition que traverse le pays, ouvrant ainsi la possibilité de l'adapter et de l'étendre à d'autres domaines à la fin de cette transition. L'approche préconisée d'un point de vue cadre de développement et d'exécution du projet, à travers le comité de suivi du fonds fiduciaire au sein duquel, les entités autonomes et l'Union partagent le pouvoir des décisions, favorise le développement de leur responsabilisation et l'affirmation de leur engagement afin qu'elle soit en mesure d'assurer le relais à la fin du projet. Une telle approche est plus particulièrement justifiée dans cette période où, les nouvelles institutions insulaires et nationales doivent définir leurs champs de compétence propres et partagées, et s'entendre sur les responsabilités qui incombent à chacun des niveaux de gouvernement. Dans l'ensemble, l'approche adoptée par le projet consiste à appuyer les efforts de la partie nationale par des activités qui concourent à créer un environnement favorable pour la mise en place opérationnelle du nouveau cadre institutionnel et le retour à la normalité constitutionnelle par le développement d'outils et des mécanismes devant permettre de gérer efficacement la période transitoire et de jeter les bases pour le développement institutionnel post périodes transitoire.

En décidant de mettre en place un Fonds Fiduciaire, les bailleurs de fonds ont voulu répondre d'une manière coordonnée, rapide et transparente aux besoins manifestés par les autorités comoriennes pour la période de transition. Les domaines d'actions retenus concernent i)l'appui au processus électoral, ii) la mise en place et fonctionnement des institutions administratives et politiques, iii) la poursuite et finalisation du processus d'un cadre stratégique pour un développement humain durable (D.S.R.P), iv) l'appui à la mise en œuvre du budget consolidé 2004 et v) le renforcement de la réconciliation nationale par le biais du développement de la formation professionnelle en direction des jeunes désœuvrées des trois îles.

En ce qui concerne les arriérés des salaires, les partenaires ont indiqué qu'ils ne peuvent examiner leur financement que dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI. Le programme de transition a l'immense intérêt de renouer les liens des Comores avec ses partenaires et de préparer la voie d'une coopération élargie, dans le futur, avec une conférence des donateurs par la mise en œuvre du D.S.R.P, le développement de l'initiative PPTE et l'exploitation des immenses potentialités du NEPAD (toutes ces

percées étant, cependant, subordonnées à la conclusion et à la mise en œuvre -dans de bonnes- conditions du programme sous surveillance avec le FMI). Le Fonds Fiduciaire a été créé par le PNUD le 12 février 2004 avec l'accord des autorités Comoriennes et des donateurs représentés à Moroni à cet effet.

Objectifs du projet :

Les cinq composantes du projet tentent d'apporter d'une manière graduelle, des concours à une transition ordonnée et viable au nouvel ordre Constitutionnel.

- La première composante du projet couvrira l'appui à la gestion du processus électoral, et ce, en mobilisant l'ensemble des ressources destinées à l'organisation des élections législatives et à la supervision des opérations électorales.
- La seconde composante de cet ensemble d'interventions coordonnées et flexibles consiste à aider à la mise en place et au fonctionnement des institutions publiques (4 Assemblées et 4 organes juridictionnels ou consultatifs) et administratives (aide à l'équipement et à la réorganisation des administrations au niveau de l'Union et des îles Autonomes).
- La troisième composante aura pour finalités d'appuyer les structures comoriennes (Finances, Budget, Douanes) ainsi que le Comité d'harmonisation à la préparation et à la mise en œuvre du budget consolidé 2004 et à l'harmonisation des tarifs douaniers. Elle aura, aussi, à apporter ses concours à l'élaboration et à l'exécution des programmes économiques et financiers de plus courte durée (comme le programme sous surveillance devant être négocié avec le F.M.I et le futur programme formel au titre de la facilité pour la croissance et la réduction de la dette) à travers l'aide au « Comité technique de suivi des réformes économiques » en voie de redynamisation et de réorganisation (cf. Proposition de réorganisation en annexe XI). L'appui apporté à cette dernière tâche est particulièrement important du fait qu'il conditionne la normalisation vis-à-vis des crédateurs (notamment la B.A.D), et la possibilité que les Comores peuvent mobiliser des ressources additionnelles ainsi que celles libérées par l'allégement de la dette qui permet l'initiative P.P.T.E
- La quatrième composante se propose, surtout, d'appuyer la finalisation de l'élaboration d'un cadre stratégique pour le développement humain en complément des appuis précédents, ou en cours, de la Banque Mondiale et du PNUD. (Enquêtes des ménages, études sectorielles et thématiques). Par ces activités, le projet permettra aussi de préparer la documentation nécessaire à l'organisation de la conférence des donateurs en appui au D.S.R.P et aux objectifs du Millénaire.
- La cinquième et dernière composante apporte un élément supplémentaire à la volonté de réconciliation nationale, et ce, par le développement de la formation professionnelle (apprentissage de métiers de base) dans les centres de formation professionnelle sur les trois îles en direction des jeunes désœuvrés. Les activités prévues sont : l'étude du marché de l'emploi et la densification de l'appareil de formation pour les métiers de base (B.E.P Maintenance, C.A.P Maintenance, et C.A.P électricité, automobile, plomberie, menuiserie), et ce, par un certain nombre

d'activités (notamment aménagements locaux, fournitures de petits équipements, préparation du matériel pédagogique).

Les résultats et les activités ainsi que les moyens requis pour leur réalisation sont présentés au niveau du plan de travail global du projet et de la matrice du cadre logique des résultats en annexe du présent document de projet.

Méthodologie

Les cinq composantes du projet peuvent se concentrer en deux ensembles :

- ✓ L'appui logistique et technique au processus électoral et à la mise en place de l'édifice constitutionnel (quatre parlements et quatre cours ou organes consultatifs),
- ✓ Le développement des capacités de gestion et de développement du pays à travers :
 - l'appui (matériel et technique) à la mise en œuvre des nouveaux instruments budgétaires (budget consolidé) et douaniers ainsi qu'au comité d'harmonisation,
 - l'appui technique et logistique au commissariat au plan et aux structures chargées du développement notamment (au comité technique de suivi des réformes économiques) en vue de la finalisation du DSRP et du programme sous surveillance avec le FMI.
 - L'appui à la densification de l'appareil de formation professionnelle (métiers de base permettant à tirer la réinsertion socio-économique des jeunes désœuvrés).

Le projet facilitera ainsi :

- La mise en œuvre des accords du 20/12/2003, la recherche de la réconciliation nationale et le dialogue sur les enjeux socio-économiques du pays.
- Le renforcement des institutions politiques, économiques, sociales et administratives du pays sur les nouvelles bases constitutionnelles.

La pérennisation et la stabilité du nouvel Etat fédéral sont étroitement liées à l'installation d'institutions politiques démocratiques et à l'efficacité d'un service public sur l'ensemble des îles. Le cadre des résultats pour les activités proposées est joint en annexe I de ce document. En accord avec le nouveau format de Document de Projet, ce tableau utilise un cadre logique qui lie les objectifs aux produits, activités, résultats et indicateurs de succès.

Partie III Modalités d'exécution

Le fonds fiduciaire constitue un message politique fort donné par les donateurs aux parties comoriennes en ce qui concerne leur disponibilité à apporter un soutien concerté à leurs efforts en vue de parachever rapidement la mise en place des institutions de l'Union des Comores. Conformément à la déclaration des partenaires en date du 21 janvier 2004, consacrant la mise en place du fonds fiduciaire, le PNUD est responsable de la mobilisation

et de l'utilisation des ressources affectées au fonds fiduciaire. Le PNUD gère les ressources selon ses propres règles et procédures en matière de dépenses et rend compte aux participants au fonds, dans les formes requises par l'une ou l'autre partie, de l'utilisation des ressources au regard des objectifs et résultats retenus.

En accord avec l'esprit qui a présidé à la mise en place du fonds et compte tenu des responsabilités confiées au PNUD, le présent projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale avec un appui direct du bureau du PNUD . Le projet comporte 5 composantes : (i) Appui au processus électoral, (ii) Préparation du cadre stratégique pour le développement humain durable des Comores, (iii) Développement des institutions administratives et politiques (iv) Préparation et mise en œuvre du budget 2004 ; V) Renforcement des initiatives en faveur de la réconciliation nationale par le développement des actions de formation professionnelle,

Chaque composante fera l'objet, respectivement au besoin, d'un accord de gestion et de modalités de mise en œuvre spécifiques ainsi qu'un agent de réalisation, étant entendu que le commissariat général au plan assurera la coordination globale du programme, en conformité à son mandat d'organe national de coordination des aides . Dans cette logique, la structure nationale consentie, comme agent national de mise en œuvre de la composante « Appui au processus électoral » est la CNEI et pour la composante élaboration du cadre stratégique pour le développement, le Commissariat général au plan ; ce qui s'inscrit dans une logique de continuité par rapport à des actions en cours. Les modalités techniques et l'ancrage institutionnelle des autres composantes seront définis en concertation avec les parties impliquées lors de la mise en œuvre des activités y afférentes. Pour chaque composante l'agence d'exécution/de mise en œuvre et le PNUD élaboreront un plan de travail ainsi qu'un cadre du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats et un plan de décaissements au début de la mise en œuvre de la composante. La mise à la disposition des apports par le PNUD aux entités nationales chargées de l'exécution des différents volets se fait selon les mécanismes de demande d'avance de fonds et de paiements directs. Le mécanisme de sous-traitance est utilisé pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques et feront l'objet d'accords de gestions et de modalités d'exécution particulières.

En ce qui concerne l'appui direct du PNUD à l'exécution du projet, un accord spécifique par composante, sera signé entre le Ministère des Affaires Etrangères et le PNUD dans lequel il sera précisé les activités qui seront confiées au PNUD et celles dont les entités nationales d'exécution assureront la mise en œuvre conformément aux règles et procédures de la modalité NEX. Les responsabilités et rôles de chaque partie prenante sont définis comme suit :

Commissariat général au Plan et la CNEI

Ces entités nationales chargées de l'exécution sont responsables pour le compte du PNUD, de la mise en œuvre des résultats et de la bonne utilisation des ressources qui sont mises à leur disposition. Une équipe composée du conseiller technique principal, du coordonnateur national assisté d'un assistant administratif et comptable national et au besoin d'un spécialiste VNU international gestionnaire, basée auprès du Commissariat au Plan, assurera

la gestion et le suivi quotidiens de l'ensemble des activités du fonds fiduciaire. De même cette équipe -et nommément le CTP et le coordonnateur national - servira d'interface technique entre le PNUD et les gouvernements. A cet effet et afin de recevoir du PNUD les ressources allouées aux activités, elle doit soumettre au PNUD selon les cas, une demande d'avance de fonds ou de paiement direct. Les prestations de services fournies au niveau national feront et selon les modalités qui seront spécifiées par composante, l'objet d'une demande d'avance de fonds alors que celles procurées au niveau international feront l'objet d'une demande de paiement directe adressée au PNUD. Dans le cas d'une demande d'avance de fonds, un chronogramme réaliste des activités de la période couverte par la demande, identifiant clairement les apports requis est exigé. Le chronogramme d'activités doit être conforme au plan d'activités général du projet et être en adéquation avec les ressources prévues pour le projet. Dans le cas d'une demande de paiement direct et afin que celle-ci soit recevable, le PNUD devra avoir été associé au processus d'achat ou de recrutement. Avant le démarrage effectif des activités, les entités nationales doivent ouvrir des comptes bancaires accessibles au PNUD et communiquer au PNUD les références et les spécimens de signatures des personnes habilitées à opérer des transactions sur ces comptes. Les agences nationales d'exécution ont la responsabilité de fournir au PNUD dans les délais et dans le format requis un rapport substantif narratif et financier sur la mise en œuvre du plan d'activités et sur l'utilisation des ressources reçues du PNUD.

PNUD

Le PNUD a la responsabilité de fournir aux entités nationales chargées de l'exécution des activités, l'appui technique requis conformément aux besoins exprimés par ces entités en rapport avec l'accord conclue à cet effet. Le PNUD doit procéder dans les délais au transfert des fonds si la demande de paiement d'avance de fonds est conforme au budget et au plan de travail du projet. Dans les mêmes conditions, il doit effectuer les paiements demandés par les entités nationales.

En accord avec les autorités nationales, le PNUD organisera pas plus tard qu'au courant du premier trimestre 2005 un audit du projet afin d'avoir un avis motivé par une personne assermentée sur le processus de mise en œuvre du projet ainsi que de mesurer et évaluer la performance, notamment en ce qui concerne la progression vers la réalisation des résultats et l'utilisation des ressources du projet. Le PNUD soumet à l'appréciation du comité de suivi du Fonds Fiduciaire (voir infra) un rapport technique et financier trimestriel et un rapport final. Il présentera tout rapport ponctuel qui pourrait être demandé par un ou plusieurs participants au fonds.

Comité de suivi et cellule technique de gestion du fonds.

Les partenaires participants au fonds ont mis en place deux structures pour suivre la mise en œuvre du fonds fiduciaire : Le Comité de Suivi du Fonds Fiduciaire (CSFF) et la Cellule Technique de Gestion du Fonds Fiduciaire (CTGFF). Le Comité de suivi du fonds fiduciaire a pour rôle de définir les grandes lignes des activités à financer ainsi que les objectifs à atteindre et de faciliter l'exécution et le suivi sur le terrain des activités retenues.

Ce Comité est composé des représentants des donateurs participants au fonds, d'un représentant par île autonome et de deux représentants de l'Union des Comores. La Cellule Technique de Gestion du Fonds Fiduciaire procède à l'exécution des décisions du comité de suivi du fonds et notamment l'affectation des ressources aux activités retenues par le Comité de Suivi. Elle est composée exclusivement des représentants des donateurs contribuant au fonds fiduciaire.

Partie IV : Suivi et évaluation

1. Le suivi technique du projet sera assuré par un Conseiller technique principal et un Coordinateur national, assistés des experts des différentes composantes. Le suivi administratif et financier sera assuré par le bureau du PNUD aux Comores. L'évaluation interne du projet sera réalisée sur une base semestrielle et sera intégrée à celle de l'ensemble du programme d'appui à la réconciliation nationale. Les coûts liés à l'évaluation du projet sont prévus au budget qui est présenté dans le présent document. Une évaluation externe et un audit sont prévus dans la phase finale de la mise en œuvre du projet.

2. Les rapports prévus au plan de gestion du projet présentés au tableau ci-dessous, sont sous la responsabilité conjointe du Conseiller technique principal, du Coordinateur national et des responsables de chacune des cinq composantes. Les destinataires de ces rapports sont les Gouvernements (Gouvernement de l'Union et les Gouvernements des Îles Autonomes), le Représentant Résident du PNUD aux Comores et les partenaires participants au fonds fiduciaire, par l'intermédiaire de la cellule technique de gestion du fonds instituée pour déterminer l'affectation des crédits et servir d'interface avec les autorités (Union et Îles autonomes) ainsi que le suivi de l'exécution comptable.

Tableau : Sommaire de gestion

Activité de gestion	Bur	Contenu	Periodicité
Plan de mise en œuvre	Élaborer un plan d'activités et de ressources pour la durée du projet. Ajuster la stratégie d'intervention établie dans la proposition.	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des paramètres du projet. • Plan de gestion détaillé. • Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats. • Budget prévisionnel révisé. 	Au démarrage du projet, mise à jour au 6 ^{ème} du début du projet
Rapport trimestriel	Faire le bilan des activités trimestrielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Sommaire des activités. • Utilisation du niveau d'effort. • Rapports financiers. 	Tous les 3 mois
Rapport semestriel	Faire état des réalisations du projet au Cellule technique de gestion du fonds fiduciaire et ajuster le plan de mise en œuvre et le budget.	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de mise en œuvre mis à jour • Budget global révisé 	À la fin de chaque semestre

Activité de gestion	But	Contenu	Périodicité
Réunions de la cellule technique de gestion du FF	Faire le bilan du projet. Assurer la collaboration des partenaires à la mise en œuvre des activités du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et approbation du plan de mise en œuvre. Analyse et bilan des plans de travail de l'année. Approbation du nouveau plan de travail annuel révisé. Recommandations en vue d'optimiser les effets du projet. 	Trimestrielles (et comme de besoin)
Rapport de fin de projet	Faire état de la livraison des extrants et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des activités. Durabilité des effets. Pérennité des institutions et cadres opérationnels mis en place. Leçons à tirer du projet. 	À la fin du projet
Rapports techniques	Rendre compte des missions des experts ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> Détails et résultats de la mission, calendrier et budget 	Pour chaque mission

Evaluation

3. Le projet sera évalué relativement à l'atteinte des résultats attendus, de façon interne, sur une base semestrielle. Au démarrage du projet, une première réunion du Comité de suivi sera tenue pour approuver le plan de travail présenté par l'équipe du projet pour répondre aux résultats et activités contenus dans le descriptif de projet. Le Conseiller technique préparera et soumettra à chaque réunion du Comité de suivi un rapport d'évaluation de la performance du projet et un plan de travail incluant un budget par activité pour le semestre à venir.

4. Compte tenu de son caractère stratégique, le projet fera l'objet d'une mission d'évaluation indépendante après douze mois d'activités par une équipe d'experts indépendants. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de ces évaluations seront proposés par la cellule technique de gestion du fonds fiduciaire et décidés après consultation des parties au document de projet. Dans le cadre du présent projet, le processus de suivi/évaluation ne devra pas porter uniquement sur l'atteinte des produits et résultats institutionnels et de société, mais surtout sur les dimensions renforcement et promotion de l'état de droit et la bonne gouvernance ainsi qu'en terme d'équité socio territoriale.

5. La gestion du programme et des projets et les dépenses afférentes au programme et aux projets sont régies par les règlements, règles et directives du PNUD et, s'il y a lieu par les règlements, règles et directives de l'agent d'exécution. De même, le siège et le bureau de pays du PNUD fournissent au donateur la totalité ou une partie des rapports suivants établis conformément aux procédures d'établissement de rapport du PNUD et en conformité à ce qui est prévu dans les accords signés entre le PNUD et chaque donateur.

- ✓ Un rapport final résumant les activités du projet et les incidences des activités ainsi que des données financières provisoires, émanant du bureau de pays dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de l'abrogation de l'accord,
- ✓ Un état financier (en dollars des EU) du programme ou projet, devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture du projet, émanant de la division des finances du bureau de la gestion du PNUD.

Pour des éventuels états financiers en euros à préparer par le bureau du PNUD aux Comores, référence est faite aux accords signés entre chaque donateur et le PNUD. Il est fait obligation à l'agent d'exécution et/ou de mise en œuvre de fournir au PNUD les données (résultats, produits ainsi que celles financières et comptables) nécessaires à l'établissement de ces rapports et ce selon le calendrier qui figurera dans le plan d'activité de chaque composante.

6. Une cellule technique de gestion du Fonds Fiduciaire comprenant les partenaires participants au fonds va être instituée à Moroni, elle sera chargée de déterminer l'affectation des crédits et de faire l'interface avec les autorités (Union et îles). Elle suivra également l'exécution comptable des opérations et rendrait compte aux autres partenaires comme suit :

- ✓ Sur le plan de la gestion : Elle sollicite et coordonne les financements.
 - Elle décide du principe des opérations
 - Elle choisit les projets.
- ✓ En matière de suivi : Elle vérifie la mise en œuvre et les avancements en
 - Fonction des objectifs, notamment les élections et la mise en place des institutions.
- ✓ Pour ce qui est des attributions en matière de contrôle :
 - Elle demande des explications
 - Elle institue les réclamations
 - Elle effectue des contrôles directement ou par sous traitants
 - Elle décide des sanctions allant jusqu'à la suspension ou à l'arrêt de l'aide.

Partie V : Contexte juridique

Ce document de projet devra être l'instrument de référence conformément à l'article 1 de l'accord standardisé d'assistance entre l'Union des Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) signé par les parties le 27 janvier 1967. En plus de tous les autres attributs accordés aux volontaires des Nations Unies selon l'accord de Base standard, les volontaires des Nations unies en poste au sein du projet seront considérés comme des « personnes fournissant des services » au nom du PNUD, selon la logique et dans la mesure prévue dans l'accord de Base Standard. Les types de révisions suivants peuvent être faits sur ce document de projet avec seulement la signature du Représentant Résident du PNUD, du moment qu'elle s'assure que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objections aux changements proposés :

- ✓ Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- ✓ Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations de coût dues à l'inflation ;
- ✓ Les révisions pour l'accroissement, dues à l'inflation ou à d'autres causes, des dépenses des experts ou d'autres frais.

Partie VI : Budget, Calendriers et Plan de travail

Le Budget total prévu est de 5.113.915 \$US pour une durée de 12 mois.

Les détails de ce budget sont établis à l'annexe N° 2 du présent document de projet.

Le calendrier et Plan de travail du document de projet, présupposant la signature dudit projet au plus tard à la fin de février 2005 sont établis à l'annexe N° 3 du présent document de projet.

Partie VII : Partenaires

Dans le partenariat global mis en place pour la mise en œuvre du Fonds Fiduciaire, les contributions de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, du PNUD, de l'O.I.F, de la Ligue Arabe, de la Banque Mondiale, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne et de l'île Maurice sont précisées à l'annexe IV. Outre ces apports conjoints, des financements parallèles de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale devraient permettre de financer les autres éléments de la requête des autorités comoriennes. C'est ainsi que ces fonds parallèles vont contribuer aux composantes ci après :

- ✓ Poursuite et finalisation du processus d'élaboration d'un cadre stratégique pour un développement humain durable (Banque Mondiale).
- ✓ Réhabilitation, construction et équipement complémentaires des bâtiments requis pour les quatre parlements et les quatre cours ou organes consultatifs (Union Européenne).

Il est à noter que le Fonds Fiduciaire ne prend pas en compte tous les apports, notamment sous forme d'assistance technique, effectués dans le cadre de soutien au comité de suivi, au C.D.D, au comité d'harmonisation et à la gendarmerie nationale par des partenaires bilatéraux (France en particulier) ou multilatéraux (Union Africaine, OIF, PNUD et Banque Mondiale notamment)

VIII : Risques

Les progrès dans la mise en œuvre du programme de transition et l'aptitude à négocier un accord avec le F.M.I constituent les objectifs du projet. En cas de retard dans la mise en œuvre des accords sur le processus de transition ou la préparation d'un accord avec le F.M.I, le risque est grand que les Comores perdent le bénéfice de l'éligibilité à l'initiation P.T.T.E. Pour se prémunir contre ces risques, les apports du projet se feront graduellement au fur et à mesure des progrès enregistrés dans la poursuite du processus dont les indicateurs sont :

- La tenue d'élections libres et transparentes conformément à l'article V de l'accord du 20 décembre 2003,
- L'approbation et l'exécution par l'Union et les îles, du budget consolidé 2004 élaboré conformément aux propositions du Comité d'harmonisation et validé par le comité de Suivi.
- Le fonctionnement régulier du compte spécial ouvert à la banque centrale conformément au chapitre III paragraphe (b) de l'accord du 20 décembre 2003.



PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES

Annexe I. Cadre logique des résultats

COMPOSANTE 1 : Appui au Processus Electoral	Objectifs immediats	Produits	Activités	Indicateur de succès,
Organiser les élections législatives des îles et de l'Union dans les délais et dans de bonnes conditions de liberté et de transparence	1.1.1 Les élections libres et démocratiques des assemblées des îles et de l'Union tenues au premier semestre 2004	1.1.1.1 Fournir un appui technique et logistique 1.1.1.2 Appuyer la mise en œuvre du chronogramme d'activités 1.1.1.3 Gérer les ressources mises à la disposition pour le processus électoral 1.1.1.4 Mobiliser les ressources humaines et financières requises	1.2.1.1 Produire les supports écrits et audio (en français et en comorien) de la campagne 1.2.1.2 Identifier les organisations et les médias susceptibles de mener la campagne de sensibilisation 1.2.1.3 Etablir et lancer un programme de sensibilisation avec des thèmes précis 1.2.1.4 Choisir les organisations de la société Civile susceptible de participer et de mener à bien les campagnes de sensibilisation sur les trois îles	Députés des assemblées des îles et de l'Union démocratiquement élus
	1.2 Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer envers des publics cibles	1.2.1 Campagne de sensibilisation et d'éducation civique organisée 1.2.2 Large mobilisation des organisations de la société civile et présence de femmes candidates	1.2.2.1 Identifier les femmes leaders et promouvoir leur participation aux élections 1.2.2.2 Evaluer l'impact des actions de sensibilisation	Taux de participation d'au moins 60% et au moins 3% de candidature féminines

COMPOSANTE 2 : Mise en Place et Fonctionnement des Institutions et Administrations

Objectifs immediats	Produits	Activités	Indicateur de succès,
2.1 appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des Assemblées et des organes juridictionnels constitutionnels	2.1.1 Installation des Assemblées de l'Union et des îles autonomes	2.1.1.1 Identifier les besoins en renforcement des capacités 2.1.1.2 Apporter un appui technique et logistique à la mise en place et à l'opérationnalisation des parlements de l'Union et des îles autonomes 2.1.2.1 Identifier les besoins en renforcement des capacités 2.1.2.2 Apporter un appui technique et logistique à la mise en place et à l'opérationnalisation des organes juridictionnels	Assemblées des îles et de l'Union et autres organes juridictionnels fonctionnels
	2.2 Promouvoir la restructuration la Fonction Publique	2.2.1 Elaboration d'un plan de restructuration et de reprofilage de la fonction publique disponible 2.2.2 Des nouveaux cadres organiques des structures et services publics	Adoption par l'Assemblée de l'Union d'un projet de loi approprié pour adapter les effectifs de la FOP au nouveau cadre institutionnel et à la soutenabilité de la masse salariale

COMPOSANTE 3 : Poursuite et Finalisation du Processus d'Elaboration d'un cadre Stratégique Pour un Développement Humain Durable de l'Union des Comores

<p>3.1 Appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique pour le développement humain et la préparation de la de la conférence des donateurs</p>	<p>3.1.1 réalisation de l'Enquête integrale pour actualiser lesdonnées sur les conditions de vie des ménages</p> <p>3.1.2 Diagnostic sectoriel et profil de pauvreté actualisés et affinés</p> <p>3.1.3 DSRP final disponible</p> <p>3.1.4 Documents destinés à la conference des bailleurs de fonds disponibles</p>	<p>3.1.1.1 Préparation et organisation de l'enquête integrale</p> <p>3.1.1.2 Exploitation de résultat de l'enquête et publication des résultats</p> <p>3.1.2.1 Actualisation et approfondissement des études aux niveaux sectoriel et thématique à partir des données de l'enquête integrale auprès des ménages</p> <p>3.1.2.2. Mobiliser les ressources techniques et financières requises</p> <p>3.1.2.3 Validation des études réalisées</p> <p>3.1.3.1 Intégration des résultats de l'enquête dans le DRSP</p> <p>3.1.3.2. Intégration des conclusions des différentes études dans le DRSP</p> <p>3.1.3.3 Finalisation du document de DRSP</p> <p>3.1.3.4 Organisation des ateliers de validation technique du DRSP et diffusion du document final</p> <p>3.1.4.1 Définition des besoins d'assistance pour la préparation des documents de la table ronde</p> <p>3.1.4.2 Préparation des documents de la conférence</p> <p>3.1.4.3 Appui logistique pour la tenue de la conférence des donateurs</p> <p>3.1.4.4 Appui et organisation des actions de mobilisations de ressources et de coordination de l'aide</p> <p>3.1.4.5 Conception et mise en place des mécanismes de suivi de la conférence des donateurs</p>	<p>DSRP finalisé et adopté</p> <p>Tenue de la conférence des donateurs</p> <p>Plan cadre de développement du système statistique</p>
---	--	--	--

COMPOSANTE 4 : Appui à la Préparation et à la Mise en œuvre d'un Budget consolidé pour 2004

<p>Objectifs immédiats</p> <p>4.1 Appui aux structures comorennes chargées des finances, du budget et des douanes ainsi que le comité d'harmonisation à la préparation et à la mise en œuvre du budget consolidé 2004 et à l'harmonisation des tarifs douaniers</p>	<p>Produits</p> <p>4.1.1 Des budgets deslites et de l'Union élaboré un budget consolidé disponible</p> <p>4.1.2 Une masse critique de ressources humaines (en Budget,Tresor, imôts et douanes) renforcée dans l'établissement et la mise en œuvre du budget consolidé</p>	<p>Activités</p> <p>4.1.1.1 Appui aux travaux du comité d'harmonisation et du conseil de Direction des Douanes</p> <p>4.1.1.2 Elaboration et diffusion d'un manuel de préparation et d'exécution du budget</p> <p>4.1.1.3 Mise en œuvre du plan de formation des agents chargés de la préparation et de l'exécution du budget consolidé</p> <p>4.1.1.4 Assistance technique aux structures chargées de l'exécution du budget consolidé</p> <p>4.1.2.1 Préparation et mise en œuvre d'un programme de formation et de perfectionnement des cadres</p> <p>4.1.2.2 Préparation d'un plan d'informatisation des services en charge des budgets, impôts et douanes</p> <p>4.1.2.3 Acquisition des équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'informatisation</p> <p>4.1.2.4 Renforcement et opérationnalisation du comité technique de suivi sur les reformes économiques</p>	<p>Indicateur de succès,</p> <p>Signature du programme sous surveillance du FMI,</p> 

COMPOSANTE 5 : Renforcement des acquis de la Réconciliations Nationale par le Développement de la Formation Professionnelle

<p>5.1 Un système de formation professionnelle performant</p>	<p>5.1.1 Cadre de référence pour la formation professionnelle</p>	<p>5.1.1.1 Etude des besoins en formation 5.1.1.2 Préparation d'un document cadre d'orientation des actions de formation professionnelle 5.1.1.3 Elaboration des modules de formation professionnelle 5.1.1.4 Conception et adoption d'un programme d'insertion économique et professionnelle des élèves stagiaires</p>	<p>Un nombre adéquat de jeunes désœuvrés et reinserés dans le circuit socio-économique</p>
	<p>5.1.2 Aménagement et équipement de certains centres de formation professionnelle 5.1.3 Lancement des actions de formation professionnelle et de réinsertion</p>	<p>5.1.2.1 Evaluation des besoins en équipements 5.1.2.2 Acquisition des équipements 5.1.2.3 Aménagement des espaces de formation 5.1.3.1 Préparation des manuels de formation et des formateurs 5.1.3.2 Identification et recrutement du personnel d'encadrement 5.1.3.4. Etablissement des critères d'admission 5.1.3.3 Inscription des élèves stagiaires</p>	<p>Centres de formation professionnelle opérationnels</p>

PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES

Annexe II BUDGET CONSOLIDE DES 4 COMPOSANTES DU FONDS FIDUCIAIRE

Rubr Budg	Description	Total m/h	\$
10	PERSONNEL DU PROJET		
11	PERSONNEL INTERNATIONAL		
11,01	Conseiller technique principal	12	140 000,00
11,5	Consultants	9	200 000,00
11,51	Consultants experts douanier	2	69 000,00
11,52	Experts finance publique 1	2	92 000,00
11,54	Autres consultants	7	39 000,00
11,99	Total partiel		540 000,00
13	PERSONNEL D'APPUI ADMINISTRATIF		
13,01	Assistant administratif	20	20 000,00
13,02	Chauffeur	20	10 000,00
13,99	Total partiel		30 000,00
15	Mission/Voyages locaux		
15,01	Mission Inter îles		70 000,00
15,02	Suivi et évaluation		15 000,00
16	Frais de Mission		45 000,00
17,01	Coordinateur National		86 000,00
17,51	Consultants nationaux	110	24 000,00
17,99	Total partiel		240 000,00
19	Total pour l'element		810 000,00
20	Sous traitance		
21	Sous traitance A(institutions, etude de reorganisation , de la fonction publique)		256 000,00
22	Sous traitance B (volet DSRP:enquete integrale)		150 000,00
23	Sous traitance C (Préparation budget): volet:(informatisation du circuit de la depense,des recettes fiscales et mise en reseau des centres douaniers ainsi que l'equipement des services des tresors)		313 000,00
24	Sous traitanceD (Formation professionnelle)		1 210 750,00
25	Dotation spéciale Ngazidja		186 000,00
29	Total pour l'element		2 115 750,00
31	Boursses		
31,01	Promotion		14 500,00
31,02	Gestion		
31,03	Gestion		
31,99	Total partiel		14 500,00
32	Autre Formation		
32,01	Ateliers (Douanes)		20 000,00
32,02	Ateliers (Budget/Trésor)		20 000,00
32,03	Ateliers (Autres)		80 000,00
32,99	Total partiel		120 000,00
39	Total pour l'element		134 500,00
40	Matériel		100 000,00
45,01	Consomptible		630 000,00
45,02	Non consomptible		108 000,00
45,03	Loyers d'immeubles et mise en état		45 000,00
45,04	Equipement de transport		
45,99	Total partiel		783 000,00
49	Total pour l'element		883 000,00
50	Divers		
52	Cout des rapports et divers incluant audit du projet		131 500,00
59	Total pour l'element		131 500,00
99	Total pour le projet		4 074 750,00

PROJET D'APPUÏ A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES

Annexe III PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Year : 2004

EXPECTED OUTPUT & MONITORING ACTIVITIES	KEY ACTIVITIES Activities to be undertaken during the year towards stated output	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTNER	Source of funds	PLANNED BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4			Budget Description	Amount
COMPOSANTE N°1: Appui au Processus Electoral	<ol style="list-style-type: none"> Révision des listes électorales Conduite des élections législatives Fonctionnement CNEJ et Observatoire National Fonctionnement Comité d'harmonisation Matériel de vote 	X	X	X	X	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD	FF FF FF FF FF		
COMPOSANTE N°2: Mise en place et fonctionnement régulier des institutions administratives et politiques	<ol style="list-style-type: none"> Equipement organes institutionnels Equipement Admin. Publique Renforcement des capacités Réorganisation administrative des services de l'Etat Elaboration et exécution du Programme sous surveillance devant être négocié avec le FMI à travers l'aide au Comité technique de suivi des reformes économiques 	X	X	X	X	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD	FF FF FF FF FF		
COMPOSANTE N°3: Cadre stratégique pour un développement durable de l'Union des Comores finalisé	<ol style="list-style-type: none"> Plan d'action pour le renforcement du système statistique Enquête Intégrale Etablissement profil de pauvreté aux Comores Organisation atelier de validation du DSRP final Appui à la Coordination et la mobilisation de l'aide à travers le DSRP 	X	X	X	X	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD	FF FF FF FF FF		
COMPOSANTE N°4: Mise en œuvre du Budget consolidé 2004	<ol style="list-style-type: none"> Préparation et exécution du budget sem. 04 appui aux structures comoriennes chargées des finances, budget et douanes ainsi que le comité d'harmonisation Renforcement de la douane à travers l'harmonisation des tarifs douaniers Dotatoin spéciale de Ngazidja 	X	X	X	X	PNUD PNUD PNUD PNUD	FF FF FF FF		
COMPOSANTE N°5: Renforcement des acquis de la réconciliation nationale par le développement de la formation professionnelle sur les 3 îles en direction des jeunes désœuvrés	<ol style="list-style-type: none"> Etude du marché de l'emploi et de la Formation professionnelle Elaboration d'un cadre de référence pour l'emploi et la formation professionnelle Densification de l'appareil de formation pour les métiers de base Préparation du matériel pédagogique pour la formation professionnelle Aménagement et équipement des espaces de formation Insertion des jeunes issus des centres de formation 	X	X	X	X	PNUD PNUD PNUD PNUD PNUD	FF FF FF FF FF		

N.B.:

Ce plan de travail sera désagrégé en plan de travail complet par composante incluant un budget détaillé par activité au démarrage du projet.

PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRANSITOIRE DES COMORES

ANNEXE IV. ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AU FONDS FIDUCIAIRE (FF)

LIGNES	DEMANDE INITIALE	MONTANTS CONSIDERES POUR FONDS FIDUCIAIRE		CONTRIBUTION PAR DONATEUR							TOTAUX		
		Maurice	France	France	OIF	PNUD	UA	Allemagne	Ligue Arabe	Union Europ	CONTRIBUTION FF		
	1 312 349	1 039 165	100 000	0	434 000	62 000	62 000	40 000	150 000	62 000	300 000	0	1 148 000
... au Processus électoral en place et fonctionnement régulier	4 006 000	1 756 000	0	591 250	625 000	0	0	0	0	0	200 000	0	1 416 250
stitutions politiques et administratives													
bration d'un Cadre stratégique pour le	725 000	275 000	0	275 000	0	0	0	0	0	0	0	0	275 000
veloppement humain durable													
aration et mise en oeuvre Budget consolidé 2004	8 466 250	633 750	0	633 750	186 000	0	0	0	0	0	0	0	819 750
veloppement de la Formation professionnelle	1 410 000	1 410 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 410 000	1 410 000
	15 919 599	5 113 915	100 000	1 500 000	1 245 000	62 000	40 000	150 000	62 000	500 000	1 410 000	0	5 069 000

PAGE DE SIGNATURE

Country: Union des Comores

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s): Créer un environnement propice à la participation effective dans les mécanismes de décision et à la décentralisation/ Institutions démocratiques nationales et régionales opérationnelles ; cadre normatif adopté.

Expected Outcome(s)/Indicator (s): Conception et mise en place des cadres organisationnels et des outils de gestion et de planification/ Cadre organisationnel et de fonctionnement respectueux des prérogatives et des compétences dévolues aux institutions.

Expected Output(s)/Indicator(s): Nouveaux cadres organiques, plans de restructuration et de gestion et nouvelle législation fiscale/ Textes d'application.

Maillons manquants de l'institution judiciaire en place/ Possibilités de recours à tous les niveaux de juridiction.

Implementing partner: - PNUD

Other Partners: - Commissariat Général au plan
- Commission Nationale Electorale Indépendante

Programme Period: 2003/2007
Programme Component: Gouvernance
Project Title: Appui à la mise en œuvre du programme transitoire des Comores
Project Code: 00033822
Project Duration: 12 mois

Total budget:	US \$ 5 113 915
Allocated resources:	US \$ 2.408.400
• Government:	Nil
• Regular:	40 000
• Other: (including in-kind contributions)	
○ Banque Mondiale	349.400
○ Union Europeenne	00
○ Ligue des Etats Arabes	400.000
○ Organisation I. Francophonie	62.000
○ Union Africaine	150.000
○ France	1.245.000
○ Maurice	100.000
○ Allemagne	62.000
Unfunded budget:	2.705.515

Agreed by Government : Ismael Chanda, Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures, de la Coopération, de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'étranger

Agreed by UNDP : Giuseppina Mazza, Représentant Résident du PNUD



12/05/04